

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu des séances, le vendredi 19 décembre 2008 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum.

Monsieur le Maire	André G. Nadeau
Messieurs les conseillers	Jean-Jacques Desjardins Roger Martel Jean-Pierre Nepveu

Sont absents :

Madame la conseillère	Joëlle Berdugo Adler
Messieurs les conseillers	Ronald Kulisek Lawrence Nadler

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2008
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2008
- 4.0 Comptes à payer et comptes payés
- 5.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
 - 6.1 Adoption du règlement numéro 2008-526 – acquisition de terrains par voie d'expropriation
 - 6.2 Adoption du règlement numéro 2008-527 – règlement concernant la création d'un fonds de roulement
 - 6.3 Contrat pour la patrouille de sécurité de la Ville d'Estérel
 - 6.4 Contrat pour la vérification de l'exercice financier 2008 de la Ville d'Estérel
 - 6.5 Autorisation de signature d'entente – Fondation Estérel
 - 6.6 Calendrier des séances du Conseil – 2009

- 6.7 Dépôt des intérêts pécuniaires pour l'année 2009
- 6.8 Appui de candidature – Prix Hommage Bénévolat-Québec
- 6.9 Sentier de motoneige – opposition
- 6.10 Contrat de travail – Madame Nadine Bonneau
- 6.11 Contrat de travail – Monsieur Luc Lafontaine
- 6.12 Contrat de travail – Monsieur François Taché

- 7.0 Sécurité Publique
 - 7.1 Autorisations – bornes sèches

- 8.0 Travaux publics
 - 8.1 Mise aux normes de l'approvisionnement en eaux potable de l'aqueduc municipal – approbation des plans et du rapport des études préliminaire

- 9.0 Urbanisme
 - 9.1 Autorisation de signature de contrat de travail – Madame Annie Filion

- 10.0 Correspondance
- 11.0 Deuxième période de correspondance
- 12.0 Varia
- 13.0 Levée de la séance

2008-12-449

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-450

2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2008 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-451 3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2008 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-452 4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes du mois de décembre 2008 au montant de 123 432,64\$ dont :

- 50 405,17 \$ sont des comptes à payer;
- 73 027,47 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

2008-12-453 6.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-526 – ACQUISITION DE TERRAINS PAR VOIE D'EXPROPRIATION**

Le greffier fait lecture du règlement numéro 2008-526 pour l'acquisition de terrains par voie d'expropriation, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée par Monsieur Roger Martel à la séance ordinaire du 21 novembre 2008;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le règlement numéro 2008-526 pour l'acquisition de terrains par voie d'expropriation

Adoptée à l'unanimité

2008-12-454 6.2 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-527 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT**

Le greffier fait lecture du règlement numéro 2008-527 concernant la création d'un fonds de roulement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19).

2008-12-454
(suite)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donnée par Monsieur Roger Martel à la séance ordinaire du 18 avril 2008;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2008-527 concernant la création d'un fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-455

6.3 **CONTRAT POUR LA PATROUILLE DE SÉCURITÉ DE LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT la fin, au 31 décembre 2008, du contrat pour la patrouille de sécurité de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a publié, le 26 novembre 2008, un appel d'offres concernant ce contrat;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions, le vendredi 12 décembre 2008 à 10 h 10;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Bureau Canadien d'Investigations et d'Ajustements	24.35 \$	12 mois
	25.83 \$	36 mois
	27.41 \$	60 mois
Sécurité des Deux-Rives Ltée	21.75 \$	12 mois
	22.76 \$	36 mois
	23.62 \$	60 mois

CONSIDÉRANT que le contrat doit être accordé au plus bas soumissionnaire conforme, selon la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que la soumission de Bureau Canadien d'Investigations et d'Ajustements n'est pas conforme aux spécifications du devis de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est l'agence de Sécurité des Deux-Rives Ltée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire conclure un contrat de 60 mois;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat à l'agence Sécurité des Deux-Rives Ltée pour la fourniture d'un service de Patrouille de sécurité pour la Ville d'Estérel, pour une période de 60 mois débutant le 15 janvier 2009, tel que stipulé à l'appel d'offres publié le 26 novembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-456

6.4 **CONTRAT POUR LA VÉRIFICATION DE L'EXERCICE FINANCIER 2008 DE LA VILLE D'ESTÉREL**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la vérification comptable de l'exercice financier 2008 de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a transmis, en date du 28 novembre 2008, un appel d'offres sur invitation à quatre (4) firmes comptables;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions, le vendredi 12 décembre 2008 à 9 h 10;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Amyot Gélinas, comptables agréés	10 900 \$, toutes taxes en sus
Pétrie Raymond, S.E.N.C.R.L.	16 000 \$, toutes taxes en sus
Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.	14 000 \$, toutes taxes en sus
Samson Bélair / Deloitte & Touche, S.E.N.C.R.L.	12 000 \$, toutes taxes en sus

CONSIDÉRANT que le contrat doit être accordé au plus bas soumissionnaire conforme, selon la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Amyot Gélinas, comptables agréés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat à la firme Amyot Gélinas, comptables agréés, pour la vérification comptable de l'exercice financier 2008 de la Ville d'Estérel, au montant de 10 900 \$, toutes taxes en sus, conformément à l'appel d'offres envoyé le 28 novembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-457

6.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE – FONDATION ESTÉREL**

CONSIDÉRANT que la Fondation Estérel a été créée dans le but de venir en aide aux démunis de la Ville d'Estérel et de la région;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de demandes de participation financière présentées à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire offrir de l'aide, sur le plan administratif, à la Fondation Estérel;

2008-12-457
(suite)

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le Maire suppléant actuel, soit Monsieur Jean-Pierre Nepveu, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relative à la gestion des dons de la Ville et à l'aide administrative fournie à la Fondation Estérel.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-458

6.6 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – 2009**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2009, qui se tiendront le 3^e vendredi de chaque mois, soit :

Le 16 janvier	19 h 30	Le 17 juillet	17 h 00
Le 20 février	19 h 30	Le 21 août	17 h 00
Le 20 mars	19 h 30	Le 18 septembre	19 h 30
Le 17 avril	19 h 30	Le 16 octobre	19 h 30
Le 15 mai	17 h 00	Le 20 novembre	19 h 30
Le 19 juin	17 h 00	Le 18 décembre	19 h 30

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à la l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de
documents

6.7 **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* (L.R.Q., c. E-22), les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants :

- Monsieur André G. Nadeau
- Monsieur Jean-Pierre Nepveu
- Monsieur Roger Martel
- Monsieur Lawrence Nadler
- Monsieur Jean-Jacques Desjardins
- Monsieur Ronald Kulisek

2008-12-459

6.8 **APPUI DE CANDIDATURE – PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le Prix Hommage Bénévolat-Québec est une distinction décernée par le gouvernement du Québec et vise à mettre en relief l'engagement bénévole d'hommes et de femmes de toutes les régions du Québec et de souligner la contribution d'organisme communautaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des Maires de la MRC des Pays-d'en-Haut désire participer à ce prix et soutenir l'activité bénévole ainsi que témoigner sa reconnaissance;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut désire présenter les candidatures suivantes :

Catégorie Bénévole en action :
Madame Diane Raymond, président
Garde Manger des Pays-d'en-Haut

Catégorie Organisme en action :
Garde Manger des Pays-d'en-Haut

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPUIE la recommandation du Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour le prix Hommage Bénévolat-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-460

6.9 **SENTIER DE MOTONEIGE - OPPOSITION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a des projets de développement aux endroits où la piste numéro 33 est actuellement projetée par différents intervenants, notamment la MRC des Pays-d'en-Haut et le Club de motoneige Blizard;

CONSIDÉRANT la sensibilité de la Ville d'Estérel en regard de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que la résolution # 1101-05-2004 a été adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mai 2004 par la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel, alors que la Ville d'Estérel était temporairement fusionnée avec la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a été reconstituée le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige Blizard, de par son président, s'est engagé, par écrit, le 19 décembre 2008, à relocaliser le tracé de la piste de motoneige numéro 33;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

RETIRE le droit de passage et la servitude accordés par la résolution # 1101-05-2004 de la Ville de Sainte-Marguerite-Estérel;

2008-12-460
(suite)

ENJOINT le Club de motoneige Blizard et la MRC des Pays-d'en-Haut à délimiter, avec la Ville d'Estérel, un autre tracé qui saura rencontrer les objectifs de tous.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-461

6.10 **CONTRAT DE TRAVAIL – MADAME NADINE BONNEAU**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2008-03-285-A afin d'embaucher Madame Nadine Bonneau à titre de Trésorière;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de la performance de la Trésorière a eu lieu au mois de décembre 2008;

CONSIDÉRANT que le Conseil est satisfait du rendement offert par Madame Nadine Bonneau;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

MODIFIE l'article 3.2 du contrat de travail de Madame Nadine Bonneau, Trésorière, en augmentant le salaire annuel de trois mille (3 000 \$) dollars et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

ACCORDE à Madame Nadine Bonneau un boni d'un montant de deux mille (2 000 \$) dollars.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-462

6.11 **CONTRAT DE TRAVAIL – MONSIEUR LUC LAFONTAINE**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2007-03-36 afin d'embaucher Monsieur Luc Lafontaine à titre de Directeur général;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de la performance du Directeur général a eu lieu au mois de décembre 2008;

CONSIDÉRANT que le Conseil est satisfait du rendement offert par Monsieur Luc Lafontaine;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

MODIFIE l'article 3.2 du contrat de travail de Monsieur Luc Lafontaine, Directeur général, en augmentant le salaire annuel de deux mille deux cent cinquante (2 250 \$) dollars et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

ACCORDE à Monsieur Luc Lafontaine un boni, basé sur les objectifs qui lui étaient fixés en début d'année, d'un montant de sept mille (7 000 \$) dollars.

Adoptée à l'unanimité

2008-12-463

6.12 **CONTRAT DE TRAVAIL – MONSIEUR FRANÇOIS TACHÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2008-03-288 afin d'embaucher Monsieur François Taché à titre de Directeur du service de l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Titre attribué à Monsieur François Taché pour le titre de Directeur du service de l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de la performance du Directeur du service de l'Urbanisme a eu lieu au mois de décembre 2008;

CONSIDÉRANT que le Conseil est satisfait du rendement offert par Monsieur François Taché;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

MODIFIE l'article 3.2 du contrat de travail de Monsieur François Taché, Directeur du service de l'Urbanisme, en augmentant le salaire annuel de mille six cent cinquante (1 650 \$) dollars et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

OFFRE un programme de boni basé sur des objectifs fixés en début d'année pouvant atteindre dix pour cent (10%) du salaire brut.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2008-12-464

7.1 **AUTORISATIONS – BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a adopté la résolution # 2008-02-266 afin d'autoriser Monsieur Pierre Tessier, directeur du service de Sécurité Incendie, à préparer et présenter, pour et au nom de la Ville d'Estérel, les demandes d'autorisation aux différents organismes, ministères et autres pour fins d'approbation des emplacements projetés pour l'implantation de bornes sèches sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que quatre (4) emplacements projetés pour l'installation de bornes sèches sont la propriété de la Ville, à savoir; les lots # 700, 452, 300 et 596 du Bloc B du canton de Wexford, paroisse de Sainte-Marguerite;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement préalable concernant la servitude de passage et d'entretien des équipements municipaux pour les lots # 700, 452, 300 et 596 du Bloc B du canton de Wexford, paroisse de Sainte-Marguerite;

DEMANDE à l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de prendre toutes les actions requises pour la construction et l'homologation d'une borne sèche à chacun des quatre (4) emplacements projetés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **TRAVAUX PUBLICS**

2008-12-465

8.1 **MISE AUX NORMES DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'AQUEDUC MUNICIPAL – APPROBATION DES PLANS ET DU RAPPORT DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable :

APPROUVE les plans reçus, portant le numéro 2008-015;

AUTORISE Monsieur Robert Laurin, Ingénieur, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

TRANSMETTE au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation, signée par un ingénieur, quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

S'ENGAGE à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur;

S'ENGAGE à obtenir le document légal auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État pour régulariser l'occupation du plan d'eau.

Adoptée à l'unanimité

9.0 **URBANISME**

2008-12-466

9.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT DE TRAVAIL – MADAME ANNIE FILION**

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à l'embauche d'une Adjointe au Directeur du service de l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Ville désire embaucher la personne agissant actuellement à titre d'inspecteur en bâtiment adjointe;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'embauche de Madame Annie Filion pour occuper les fonctions d'Adjointe au Directeur du service de l'Urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2009;

AUTORISE Monsieur André G. Nadeau, Maire, et Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de travail entre la Ville et Madame Annie Filion.

Adoptée à l'unanimité

10.0 **CORRESPONDANCE**

11.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12.0 **VARIA**

2008-12-467

13.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Pierre Nepveu et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

André G. Nadeau
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier